

# Navigation de Plaisance

Une vue générale pour la navigation de plaisance



1

→ Situation actuelle

→ Information



2

Pas d'information pour le secteur  
professionnel e.a.

- Fabricant
- Importateur/Distributeur ..
  - Skipper commercial
- Ecole de voile ou de navigation...



3

Informations  
pour la  
navigation de plaisance



4

❖ Règlementation

❖ Enregistrement

❖ Brevets

❖ Equipement à bord

❖ Gilet de sauvetage

❖ Petite voile



5

❖ Plaques d'immatriculation

❖ Grands bateaux en mer

❖ Usage commercial ou  
professionnel sur

les eaux intérieures

❖ Timing de la nouvelle législation



6

- Règlements
  - Suivi
  - Contrôle



7

## L' Arrêté Royal

a été publié le 28 juin 2019 dans le  
Moniteur Belge et est donc en  
vigueur



8

# Suivi et contrôle

## Politique d'application

### Identification/obligations fiscales

Contrôle de la validité et l'authenticité des brevets.


[Back](#)



9

## Zones

- 0 : Eaux intérieures non liées à la mer
- 1 : Eaux intérieures liées à la mer (mais pas zone 2)
- 2 : Escaut Maritime Inférieur
- 3 : Les Ports de la Côte
- 4 : De la plage à 6 miles marins
- 5 : de 6 miles à 60 miles marins
- 6 : de 60 miles à 200 miles marins
- 7 : plus que 200 miles marins



10

## Zones 0, 1, 2, 3



11



## Matière Fédérale



## SPF Mobilité

[https://mobilit.belgium.be/fr/navigation/navigation\\_de\\_plaisance/principales\\_modifications](https://mobilit.belgium.be/fr/navigation/navigation_de_plaisance/principales_modifications)

[https://mobilit.belgium.be/nl/scheepvaart/pleziervaart/belangrijkste\\_wijzigingen](https://mobilit.belgium.be/nl/scheepvaart/pleziervaart/belangrijkste_wijzigingen)

[Back](#)

12



## Enregistrement simplifié

- Lettre de pavillon (pour mer) et/ou
  - Document d'Immatriculation (pour eaux intérieures)
- deviennent un seul document
- Lettre d'enregistrement =
- 1 numéro d'enregistrement



13

## Qui ? → « Lien » avec la Belgique:

Le bateau

>50% propriété d'un Belge ou résider en BEL

et/ou

>50% propriété d'une personne morale inscrit à la Banque-Carrefour des Entreprises



14

- UNE première fois pour le remplacement de la lettre de pavillon ou de l'immatriculation.
- Tous les 5 ans renouvellement gratuit, si aucun changement (vous serez avertis)
- Pour tout le monde au plus tard en 2023
- Bateaux étrangers: Lettre de enregistrement de leur propre pays.



15

## Comment ? → par Internet

- Par le(s) propriétaire(s) ou délégué
- Une demande par bateau (+ autorisation écrite des autres propriétaire(s))
- Numéro nationale et ou n° d'entreprise
- Preuve de propriété
- Port d'attache



16



## Comment ? par internet

- Caractéristiques du bateau e.a.
  - Dimensions principales
  - Année de construction/chantier/numéro
- 2,5-24 m et PWC:  
preuve d'une mise en circulation légale
- > 24 m : dossier technique



17

## Comment ? → par internet

- Zone(s) de navigation
  - Exclusivement zone 0
  - Exclusivement zones 0, 1, 2 en 3
  - Les autres zones



18

## comment ? → par internet

- Données de tous les propriétaires
  - Personnes physiques
  - Personnes morales
- Usage professionnel
- Certificat de navigabilité
- ... autres spécificités



19

## Depuis quand?

- depuis le 1 septembre 2019
- Les derniers en 2023 pour le changement de
  - la lettre de pavillon ou le
  - numéro d'immatriculation
- → Lettre d'enregistrement



20

## Radiation d'un enregistrement

- Enregistrement donne automatiquement la radiation d'une précédente
- Administration
  - Usage abusif
  - Données fausses ou injustes

[Back](#)



21

## Brevets

- Aujourd'hui obligation sur les eaux intérieures
  - Navire propulsé par moteur + 20km/h
  - Longueur de coque > 15 m
- Apd 1 janvier 2022 idem en mer
  - (zones 3 jusque 7)



22

## Brevets

- Brevets actuels restent:
  - Pas de brevet (zone 0)
  - Brevet restreint (zones 0 et 1)
  - Brevet général (jusque zone 4)
  - Yachtman (jusque zone 6) (non obligatoire)
  - Yacht-navigator (jusque zone 7) (non obligatoire)
- !! Changements à pd 1 janvier 2022 zones 3 à 23



## Brevets

- Usage professionnel eaux intérieures : obligation
- Usage professionnel en mer :
  - Yachtman en territoire belge
    - Ports, Mer Territoriale (12 miles marins), ZEE (zone exclusive économique)
  - Hors de cette zone obligation STCW



24



25

## Brevets

- Dans les ports et la mer territoriale – écoles de voiles, de navigation.
- Organisés par des fédérations (comme Adeps, Sport.Vlaanderen et ses clubs, les écoles membres Nautibel, comme Altaïr, Sturbrevet, Sailing Events)

26



## Brevets

- Depuis le 1 janvier 2020
  - Structure Modulaire: commencer avec le brevet restreint puis général, puis YM et YN
  - Age minimum 16 ans
  - Aptitude médicale (validité 2 ans)
  - Partie théorique réussie
  - Test du pratique réussi



27

## Brevets

- A partir du 1 janvier 2021 obligation d' un test du pratique, avec des exigences bien déterminées



28

## Brevets

- Depuis le 15 janvier 2020: nouvelle procédure pour la demande!

### Demande double :

- Demande du brevet via la Fédération  
et
- Demande d'inscription examen(s)  
directement auprès le SPF Mobilité



29

## Brevets

- Inscription examen(s) séparément et  
directement auprès le SPF, par examen 38  
EUR
- Demande à partir de 15 ans, brevet à 16 ans
  - Réservez vous-même place, date, heure.
- Après la réussite dossier traité par la  
fédération.



30

## Brevets

- traitement dossier demande via fédération
- Infos classiques: C.I., attestation médicale,
- Carnet de la pratique (6 of 12 hrs)



31

## EQUIPEMENT

- Liste actuelle reste en vigueur
- 16 mai 2020 l'équipement obligatoire dépend
  - Enregistrement du navire (zone 'eaux intérieures' ou 'eaux intérieures ET mer')
  - la zone où le bateau navigue (zone 0..7)
- Tout équipement de sécurité à bord doit se trouver en bon état et prêt à utiliser.



32



## EQUIPEMENT

- Nouvelle liste en préparation en concertation avec le secteur
- Basic zone de navigation 'Eaux intérieures'
- Basic zone 'Mer et eaux intérieures'
- Plus d'info suivra dès que disponible

[Back](#)



33

## Gilets de sauvetage


- Toujours recommandé 😊
- En mer obligation quand
  - Hauteur de houle (significative) 1m ou plus
  - Entre coucher et levée du soleil
  - Entre le 16 octobre et le 15 mai
  - Tous les passagers jusque 12 ans
  - Bateau de plaisance 6,5 m ou moins







34


## Reddingsvesten – Gilets de sauvetage

PORT OBLIGATOIRE DU GILET DE SAUVETAGE EN MER



-  Vagues d'1m de haut
-  Entre le coucher et le lever du soleil
-  Entre le 16/10 et le 15/05
-  Enfants jusqu'à 12 ans inclus
-  Petits bateaux jusqu'à 6,5m


35



## Gilets de sauvetage

- exceptions
  - Dans la cabine
  - bateau 6,5 m ou moins et dans les 2 miles de la plage: une "aide à la flottabilité" suffisante au lieu d'un gilet
  - navire > 24 m
  - Avec un bastingage fixe de 1,10 m de haut.
  - Info concernant hauteur de la houle significative : <https://meetnetvlaamsebanken.be/>

36



## Gilets de sauvetage

- Location kano, kajak, pedalos :
  - Gilet obligatoirement à mettra à disposition
  - Adviser de le porter
  - Seulement dans les zones 0 .. 3

[Back](#)



37

## Petite Voile

- Règle 3-4 Bf. supprimée
- Moins 6m doivent rester dans les 2 miles marins de la plage avec houle (significative) 1m ou +
- Info sur la hauteur significative:  
<https://meetnetvlaamsebanken.be/>

[Back](#)



38

## Timing

- Enregistrement : 1 septembre 2019 (jusque 2023)
- Gilets de sauvetage : 1 juillet 2019
- Suppression de la règle 3-4 Bf.: 1 juillet 2019
- Brevet à partir de 16 ans : 1 janvier 2020
- Liste équipement de sécurité: 16 mai 2020
- Test de pratique obligatoire : 1 janvier 2021
- Obligation en mer brevet général (>20 km/h ou >15m : 1 janvier 2022

39



## Timing

- obligation brevet général pour usage professionnel ou commercial (eaux intérieures) navire > 24m : 1 juillet 2019
- Yachtman pour professionnel ou commercial en mer (BEL) (STCW plus exigé) : 1 juillet 2019

[Back](#)

40



## Matière flamande



## De Vlaamse Waterweg

<https://www.vlaamsewaterweg.be>

<https://www.visuris.be>



41

## Waterwegenvignet



Demande via internet

et à suivre:

- ▶ Nouvelle réglementation approuvé par le CA
- ▶ Gouvernement flamand approuve également
  - = nouveaux tarifs



42

Questions? → NAUTIBEL

À bientôt?  
Sur l'eau!

[Back](#)



44